

SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins
57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - Tél. 585.44.44
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

NUMERO 31

MARDI 21 SEPTEMBRE 1982

S.N.T.R.S.-I.N.F.O.

FLASH

SPECIAL I. N. S. E. R. M.

- aux Secrétaires Régionaux
- aux Secrétaires de Sections
- aux Membres du Bureau INSERM
- aux Membres de la C.E.

SOMMAIRE

PAGE 2

UN GRAND PAS VERS LA RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION

PAGES 3 A 5

COMPTE RENDU DU BUREAU I.N.S.E.R.M. DU JEUDI 9 SEPTEMBRE

PAGE 6

RAPPEL : CONSEIL SYNDICAL NATIONAL 14 ET 15 OCTOBRE

Un grand pas vers la reconnaissance de la qualification

PREPARATION DE LA C. A. P.

Une note de service vient d'être adressée aux Directeurs d'Unité, aux Chefs de Laboratoires et de Services, aux Secrétaires généraux, avec les feuilles de note modifiées.

Nous sommes très satisfaits de constater que les arguments de nos élus SNTRS à la CAP et aussi nos représentants lors de diverses entrevues, ont été pris en compte et que nos propositions ont été pratiquement entièrement reprises par l'Administration.

En ce qui concerne les fiches de renseignements, c'est avec nos élus qu'après avoir constaté chaque année que les renseignements figurant sur la feuille de note et données pratiquement exclusivement par les Directeurs ou Chefs de Service, ne permettaient pas souvent d'avoir une idée juste de la qualification des agents, que nous avons élaboré ces propositions. Elles devenaient indispensables à partir du moment où l'on parle de reclassement et de nouveau Statut reconnaissant la qualification professionnelle, alors que jusque là, le retard considérable accumulé pendant des années, faisait passer en premier critère l'ancienneté, tout au moins dans les catégories B.

Par contre, il convient d'apporter des explications aux agents sur la note chiffrée pour laquelle les avis sont partagés en ce qui concerne sa nécessité, mais qui était statutaire jusqu'à présent dans la Fonction Publique. Nos élus ont

maintes fois rappelé en C.A.P. les imperfections, voir la façon complètement injuste dont certains Directeurs notaient les agents et se sont toujours battus pour rectifier ces injustices.

Toutefois, en ce qui concerne les échelons accélérés, il est certain que c'était le dernier critère retenu, mais que cela pouvait influencer.

Les nouvelles directives du D.G. sur la façon de noter et en particulier le maximum de 16 autorisé pour les nouveaux agents ou les promus de l'année, ne nous paraît pas forcément devoir améliorer cette situation et il faut rassurer les agents sur le fait que les élus S.N.T.R.S. pour leur part, feront particulièrement attention aux distorsions que cela pourra apporter.

Nous ne saurions trop vous conseiller d'inciter fortement les agents à remplir la fiche de renseignements avec beaucoup de soin et de leur apporter ces explications sur la note chiffrée (qui ne doit plus être considérée comme une côte d'amour).

Bien sûr, en cas de conflit ou de problème particulier, souligner aux agents qu'ils pourront nous faire parvenir tout renseignement complémentaire, aux élus du syndicat avant la tenue de la C.A.P.

Compte rendu du Bureau INSERM du jeudi 9 septembre 82

Le but de ce bureau était de préparer les grands axes de l'activité du SNTRS CGT à l'INSERM durant la période fin 82 début 83.

Période cruciale, puisqu'une série d'élections (CSS - CS - Conseil d'Administration, Comité technique paritaire...?) risque d'intervenir d'ici la fin de l'année. Ces élections vont fixer la représentativité du SNTRS, c'est-à-dire le degré de compréhension du personnel de la stratégie de la C.G.T. et de notre activité.

Après une discussion sur le contexte actuel (voir le compte rendu de la C.E. dans SNTRS info n° 30) qui porte bien sûr sur les problèmes du changement, sortir de la crise, produire français, pouvoir d'achat, sortie du blocage etc..., ces points devraient constituer l'axe principal des A.G. dans les unités.

En outre, le bureau INSERM a débattu et propose un certain nombre d'axes de propositions à mettre en débat avec le personnel.

1° - EMPLOI - CARRIERE - =====

On peut dire que notre syndicat a littéralement talonné la Direction sur ce problème et que grâce à nos propositions (qui ont été largement reprises) un processus intéressant est mis sur pied.

a) Pour traiter des 600 dossiers de dérogation qui sont arrivés à l'INSERM la Commission de dérogation tiendra trois sessions fixées comme suit :

session	groupe catégories d'origine	délégation permanente	séance plénière
1ère	I - cat. 6B-5B-4B	21 septembre 9 H 30	19 octobre 9 H 30
2ème	II - cat. 6D-5D-4D 3D-2D	21 octobre 9 H 30	23 novembre 9 H 30
3ème	III - cat. 3B à 1A1	18 janvier 1983 9 H 30	22 et 23 février 9 H 30

Les dates de la 3ème session ont été fixées en fonction de la réunion de la CAP prévue en Décembre 1982.

- Les suppléants siégeront mais ne voteront pas,
- Toute facilité sera donnée aux membres de la CD pour recueillir avis des Elus de la C.A.P. au sujet de la carrière des postulants,
- Possibilité de s'adjoindre des experts extérieurs consultatifs,
- Des représentants des groupes de travail - P.O.S. Animalier et informatique participeront aux sessions des groupes correspondants.

b) Une réunion de concertation avec tous les membres de la C.A.P. pourra être envisagée, dont la note du Directeur Général fixe les modalités, en vue d'établir le bilan des personnels à reclasser au titre des diplômes, de l'ancienneté et de la dérogation.

Il est évident que pour nous, cette phase est indispensable et que nous ferons en sorte qu'elle est lieu.

2° A X E

Obtenir à partir de ces listes un plan de reclassement pluri annuel qui se combinerait entre les quelques mouvements restant du fameux plan de reclassement et une partie des postes frais créés en 83 - 84 ?

Parenthèse sur le budget 83 - Selon des sources officieuses, mais dignes de foi :

Budget I.N.S.E.R.M. global Hors M.S. + 21 %

160 créations postes I.T.A. de bon niveau

70 créations postes chercheurs.

3° P R I M E S

Depuis longtemps nous sentons tous que ce système de prime est plein d'inconvénients et est injuste. Nous proposons :

- 1 - Une transparence des primes par la publication des listes avec les montants,
- 2 - En finir avec la modulation et en particulier les primes exceptionnelles qui sont un facteur de division des travailleurs,
- 3 - Peut-être des propositions pour une refonte du régime des primes, étant bien entendu que l'objectif à terme est et demeure la remise en ordre des grilles de salaire et l'intégration de la prime.

Cela peut s'appuyer sur les déclarations de A.LE PORS parues récemment dans le MONDE.

"... Par ailleurs, la politique salariale est menée avec cohérence et continuité dans le sens de la remise en ordre souhaitée par les organisations syndicales de fonctionnaires, avec notamment : la réduction des écarts hiérarchiques, l'intégration dans le traitement des dispositions utilisées dans le passé comme palliatif à l'amélioration des bas salaires, la publication des traitements les plus élevés (échelles-lettres) jusque-là tenus secrets, une meilleure information sur les primes et indemnités tendant à une transparence complète (même si de fortes résistances que nous combattons continuent de se manifester) la simplification des grilles indiciaires la poursuite de l'intégration de l'indemnité de résidence et de la suppression des zones.

4° S T A T U T

Là ça traîne, aucun rendez vous pour l'ouverture des négociations n'est pris, ce qui fait douter que le nouveau statut sera opérationnel en janvier 83.

5° L O I D ' O R I E N T A T I O N

Vous savez tout le bien que nous pensons de cette Loi qui correspond tout à fait selon nous, à une condition siné qua non du changement, l'indépendance nationale et reconquête du marché intérieur.

Nous pensons que beaucoup de camarades pourraient dans leur domaine trouver des exemples de recherche ou d'application de recherche, sur lesquels nous pourrions réfléchir afin de faire des propositions - aux personnels - et dans les instances scientifiques, exemple/réactifs mis au point par l'INSERM qui seront fabriqués en Allemagne et qu'il faudra acheter très cher là bas pour continuer les travaux.

Ne vaudrait-il pas mieux qu'ils soient fabriqués en France et peut-être vendus à l'étranger par une entreprise française ?

Le grand débat National sur l'Industrie était au départ une idée de l'UGICT et nous devons tenir notre place dans des débats pour faire avancer dans le concret les objectifs de la Loi d'orientation, en liant les revendications et les propositions économiques.

En vue de donner un point de départ à tout cela, le Bureau National propose des rassemblements régionaux. Pour la Région Parisienne, le Bureau INSERM pourrait organiser une ou deux assemblées. Pour la Province, il faudrait que les camarades du C.N.R.S. pensent à associer l'INSERM dans leur propagande.

Notre Bureau a également envisagé des mesures d'organisation pour les prochaines élections, notamment celles des instances scientifiques :

- 1°/ Sortie d'un SNTRS Spécial INSERM - Elections instances scientifiques qui rappellerait:
 - Nos conceptions sur la politique recherche valorisation etc...
 - Nos conceptions du rôle de l'Elu SNTRS dans les instances scientifiques, son travail...
 - appel de candidature.
- 2°/ Réactiver la concertation avec le SNCS
- 3°/ Mesures pratiques permettant à nos futurs candidats de s'adresser à tous les collègues de leur C.S.S.

Nb : Un important SNTRS info spécial INSERM sur les réformes de l'INSERM était rédigé et devait sortir début septembre. Le manuscrit étant égaré, sa sortie est différée le temps de réécrire les articles.

Rappel

CONSEIL
SYNDICAL
NATIONAL

les 14 et 15 octobre
prochain

le C.S.N. s'organisera
autour de la discussion
des travaux du 41^{ème}
congrès, en prenant en
compte le compte-rendu
publié dans SNTRS info
n° 20 qu'il conviendra
de diffuser largement...